Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 037-213702269-20260609-2026_JUIN_09_06-DE

Sainte-Maure de Touraine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(N° DEL-2026-JUIN-09/N°06)

¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin, à 20 heures et 00 minute,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annaïck RICHARD, Maire.

Etaient présents : Mme RICHARD, M. L'HERMINE, Mme NONET, M. PAGEARD, Mme BERNADET, M. PRIVARD, Mme MARIN, M. ISOARD, M. PASQUIER, Mme DEPLAIX, Mme NABINEAU, Mme GENDRE-VILLERET, M. ODET, M. HARDION, M. BRAULT, Mme MARIAU, Mme ARRAULT, M. BEZAULT, Mme AUBINEAU, Mme DURAND, M. CHAMPIGNY, Mme VACHEDOR, M. RICO.

Etaient excusés : M. LE NORMAND DE FLAGHAC, M. BOST (pouvoir à M. CHAMPIGNY), Mme BOISQUILLON (pouvoir à Mme VACHEDOR), Mme JUAN (pouvoir à M. RICO).

Etaient absents : /

Mme Karine MARIAU et M. Michel CHAMPIGNY sont désignés comme secrétaires de séance.

¤ ¤ ¤

Date de la convocation
3 juin 2026

Date de l'affichage
3 juin 2026

OBJET :

Approbation du compte financier unique du budget principal pour l'exercice 2025

Nombre de Conseillers en exercice27

Nombre de présents23

Nombre de votants25

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-31,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Reynold L'HERMINE, la Maire n'ayant pas participé au vote, délibérant sur le compte financier unique du budget principal pour l'exercice 2025, dressé par Madame Annaïck RICHARD, Maire,

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1) **DONNE ACTE** à Madame la Maire de la présentation faite du compte financier unique du budget principal de la commune pour l'exercice 2025.

2) **CONSTATE** que le compte financier unique du budget principal de la commune retrace fidèlement l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025

3) **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 037-213702269-20260609-2026_JUIN_09_06-DE

4) **VOTE et ARRÊTE** les résultats définitifs comme suit :

2025	Résultat de clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Fonctionnement	1 070 472,70 €	569 632,52 €	343 292,58 €	844 132,76 €
Investissement	- 549 743,00 €	0,00 €	251 988,76 €	- 297 754,24 €
Total	520 729,70 €	569 632,52 €	595 281,34 €	546 378,52 €

POUR EXTRAIT CONFORME : **Mairie de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE,**
Le dix juin deux mille vingt-six

La Maire,

MAIRIE DE Ste-MAURE-DE-TOURAINE (I. & L.)

Annaïck RICHARD

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-Préfecture de CHINON et publié sur le Site Internet de la commune le 07 JUIL. 2026

À Ste-Maure-de-Touraine, le 07 JUIL. 2026

La Maire,

MAIRIE DE Ste-MAURE-DE-TOURAINE (I. & L.)

Annaïck RICHARD